

# La Commission veut conclure seule les traités commerciaux

## LE RÉSUMÉ

La Commission européenne a l'intention de **conclure sans les parlements nationaux et régionaux les accords commerciaux**

qu'elle va négocier prochainement avec l'Australie et la Nouvelle Zélande.

VINCENT GEORIS

Sitôt dit, sitôt fait. Vingt-quatre heures après le discours sur l'état de l'Union, la Commission Juncker était sur le pont, hier à midi, pour proposer un «paquet» commercial concrétisant les annonces de son président.

La commissaire en charge du commerce Cecilia Malmström a confirmé l'intention de la Commission de conclure les accords commerciaux sans les parlements nationaux et régionaux.

La négociation des accords de libre-échange sera scindée. Le volet commercial, une compétence exclusive de l'UE, se fera sans les parlements. Par contre, la partie relative à la protection des investissements sera négociée avec eux.

La Commission a l'intention d'obtenir un mandat en ce sens du Conseil européen pour lancer, sans tarder, des négociations avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, comme annoncé hier par M. Juncker.

Cette scission est une des conséquences de l'arrêt Singapour de la Cour de justice de l'UE, qui clarifie la lettre du Traité européen. «Les deux mandats demandés par la Commission,

pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, tiennent compte de l'arrêt de la Cour. Pour l'instant, ils ne portent que sur la compétence exclusive de l'UE. La Commission n'a pas demandé de mandat pour négocier sur la protection des investissements», dit un expert de la Commission.

C'est aussi la conséquence du blocage répétitif des accords de libre-échange par des parlements nationaux ou régionaux, comme ce fut le cas du Ceta l'an dernier, à la suite de son rejet par la Région wallonne. «Nous ne voulons pas exclure les parlements de la négociation des accords commerciaux, mais nous ne voulons pas non plus qu'un seul parlement puisse remettre toute une négociation en cause», ajoute cet expert.

Par ailleurs, la Commission a confirmé la transparence des négociations annoncée par M. Juncker. Désormais, elle informera les parlementaires européens et nationaux, ainsi que le grand public, de l'avancée des négociations.

Concernant le règlement des conflits, l'exécutif européen va solliciter un mandat au Conseil pour négocier la mise en place d'un tribunal multilatéral, composé de juges professionnels et doté de voies de recours, avec ses partenaires commerciaux.

Cette scission ne veut pas dire que la Commission européenne ne s'occupe pas de la protection des investissements. La deuxième partie du «paquet» commerce porte sur la protection des investissements étrangers en Europe.

## Filter les investissements

L'exécutif européen propose de mettre en place un cadre européen pour filtrer les investissements étrangers. Cette mesure répond notamment à l'inquiétude de voir la Chine investir massivement dans le secteur européen de l'acier.

«L'Europe doit toujours défendre ses intérêts stratégiques», dit Jean-Claude Juncker. «Si une entreprise publique étrangère veut acheter un port européen, une partie de notre infrastructure énergétique ou une entreprise de technologie de défense, cela doit se faire dans la transparence, moyennant contrôle et discussion».

La Commission proposera sous peu au Parlement et au Conseil un règlement pour organiser ce «screening» des investissements étrangers. Il s'appuiera sur les mécanismes d'examen nationaux déjà en place dans 12 États de l'UE.

En attendant cette législation, la Commission va créer un mécanisme de coopération européen qui sera déclenché lorsqu'un investissement étranger dans un État de l'UE affecte la sécurité ou l'ordre public d'un autre État européen.

L'exécutif procédera également, d'ici fin 2018, à une analyse des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques en matière d'énergie, de transport, de télécommunications et de recherche.

## «L'Europe doit toujours défendre ses intérêts.»

JEAN-CLAUDE JUNCKER  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
EUROPÉENNE